

APPEL A PROJETS

CREATION DE COMMUNAUTES DE PRATIQUE

CONTEXTE

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) appuie le développement du numérique éducatif au sein des institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR). En effet, Depuis 2012, elle offre des formations Transfer (TRANSférer le Savoir en Francophonie en Éducation et en Recherche) dans toutes ses implantations en Afrique de l'Ouest. En 2014, elle a organisé des séances de formation sur les modalités pédagogiques que les enseignants sont amenés à mettre en œuvre pour créer des cours en tenant compte de taxonomies, de styles d'apprentissage, et de modalités de structuration de ressources guidant l'acquisition de compétences et de connaissances dans le cadre de PADTICE (Projet d'Appui au Développement par les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation). Depuis 2016 les enseignants du supérieur en Cote d'Ivoire à travers l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI) bénéficient de la certification du MOOC *CERTICE SUP* (Certification des compétences TICE des enseignants du Supérieur). Toujours dans cette volonté d'accompagner les enseignants à l'amélioration de leurs pratiques pédagogiques, la Direction régionale Afrique de l'Ouest (DRAO) en partenariat avec le CAMES a lancé sa troisième édition du concours « mon innovation en 120s » pour l'année 2019. Ces différentes initiatives menées au niveau de l'AUF participent à l'amélioration des pratiques pédagogiques dans les établissements d'enseignement supérieur.

Ainsi dans son désir d'impacter positivement les pratiques pédagogiques par l'usage des TIC, la DRAO lance un appel qui vise à rassembler les enseignants et techno-pédagogues d'une université en une communauté de pratique.

OBJECTIF

L'objectif de cet appel est d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur de l'Afrique à s'imprégner davantage de l'usage des TIC dans leur pratique pédagogique. Cet accompagnement se fera par la création de communautés de pratiques s'intéressant à l'innovation pédagogique par l'usage des TIC.

Une communauté de pratique se définit comme étant un groupe d'individus travaillant de façon collective afin de proposer des solutions aux problèmes rencontrés dans leur pratique professionnelle. La communauté de pratique créée au sein d'une université est ouverte à l'ensemble des enseignants et techno-pédagogues, elle a comme objectif de

favoriser l'échange et la collaboration entre le personnel enseignant et techno-pédagogue afin d'améliorer et d'harmoniser les pratiques pédagogiques par les TIC. La communauté de pratique mise en place doit comprendre un **minimum de dix membres** et au **maximum quinze membres**.

Parmi les membres de la communauté de pratique, une équipe d'animation sous le contrôle du Recteur/Président d'Université, composée d'enseignants et ou techno-pédagogues, assurera la coordination de la communauté de pratique. Cette équipe d'animation est composée de trois enseignants et ou techno-pédagogues dont les fonctions sont les suivantes :

- Un animateur : assure la coordination de la communauté de pratique
- Un responsable pédagogique : chargé de recenser les pratiques pédagogiques innovantes et d'organiser les rendez-vous de la communauté de pratique
- Un responsable technique-pédagogique : chargé de l'animation des applications TIC pour l'apprentissage

L'AUF apporte un appui financier sur les activités suivantes :

- Accompagnement à la formation des membres de la communauté de pratique
- Accompagnement à l'élaboration du plan d'action d'une communauté de pratique
- Accompagnement à la mise en œuvre de la charte d'une communauté de pratique
- Appui à l'organisation d'activités de renforcement de capacités des enseignants sur l'usage des TIC dans l'enseignement
- Intégration du modèle bimodale pédagogique (formation hybride)
- L'acquisition de matériels informatiques pour l'équipement de studio de production de ressources numériques (25 % maximum de la subvention demandée)
- Toute autre activité qui répond à la création de communauté de pratique s'intéressant à la problématique de l'intégration des TIC dans les pratiques enseignantes

DEPOT DU DOSSIER

Les projets soumis pour financement seront reçus obligatoirement en ligne via le lien suivant : <https://formulaire.auf.org/> au plus tard le **30 octobre 2019**.

Aucun dossier envoyé par voie postale ou par courrier électronique ne sera pris en considération.

Le dossier, pour être complet, doit comprendre le formulaire de candidature en ligne dûment complété par le porteur du projet, annexé des pièces jointes demandées dans ce formulaire, énumérées ci-après :

1. la lettre d'engagement institutionnel de l'établissement porteur du projet, délivrée par le Président ou Recteur de l'établissement ;
2. la proposition de projet, comprenant les parties narrative et budgétaire du projet, selon le canevas fourni par l'AUF ;

Une attention particulière sera accordée aux projets présentés par les plus hautes autorités universitaires, et disposant d'un cofinancement de l'université et/ou de partenaires extérieurs (joindre lettres d'intention de cofinancement).

CALENDRIER D'INSTRUCTION DU DOSSIER

09 septembre 2019 : lancement de l'appel à projets ;
30 octobre 2019 : Clôture de l'appel à candidatures ;
Novembre 2019 : Sélection par la Commission régionale d'Experts (CRE) ;
Janvier 2020 : Notification aux établissements demandeurs ;
Janvier – Décembre 2020 : Démarrage de la mise en œuvre.

NB : Le soutien apporté par l'AUF est d'en moyenne 10 000 € sur 1an (2020).